

DÉPARTEMENT

HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc
& Vignobles**

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents
> h. Comité En exercice
syndical Présents

37 37 31

Séance du 14 mai 2008

Date de la convocation

28/04/08

Date d'affichage

28/04/08

Objet de la Délibération

Partenariat avec les organismes
économiques

L'an deux mille huit

Et le quatorze mai 2008

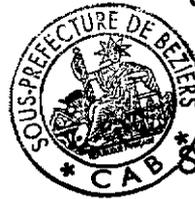
à Dix Sept heures Trente , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : MM

G.AFFRE (CdC Saint-Chinian), **J.ARCAS** (Conseil Général), **JN BADENAS** (Conseil Général), **D.BEDOS** (CdC Coteaux-Châteaux), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F.BERTHOMIEU** (CdC Lirou-Canal), **F.BOUTES** (Conseil Général), **J.CABROL** (CdC Pays Saint-Ponais), **JL BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **F.BARSSE** (Bédarieux), **Y.CASSILI** (CdC Monts Orb), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **JL.FALIP** (Conseil Général), **C.FRANCES** (CdC Saint-Chinian), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **F. GALBE** (Commune Poujol/Orb), **M.GIL** (CdC Orb-Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon) **MH LAVASTRE** (Bédarieux), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **G. MARCOUIRE** (Conseil Général), **A. MARTINEZ** (Conseil Général), **F.MARTY** (CdC Orb Jaur), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **M.OLMOS** (CdC Minervois), **R PAILLES** (Conseil Général), **J.PALAYSI** (CdC Saint-Chinian), **Y.POUJOL** (CdC Combes & Taussac), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou), **R.TROPEANO** (Conseil Général)

SOUS PREFECTURE
REÇU LE

27 MAI 2008



SERVICE COURRIER

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le 23/05/08

et publication ou notification

du 23/05/08

Objet : Partenariat avec les organismes économiques

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles crée, avec un groupe de chefs d'entreprise locales, un réseau d'acteurs économiques dynamiques à l'échelle du territoire. L'ensemble du tissu économique doit bénéficier de l'élan impulsé par ce groupe de travail.

Afin de favoriser la synergie entre les actions des divers acteurs, il est proposé de formaliser les partenariats suivants :

- convention avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA), afin de répondre aux objectifs suivants :
 - création d'un partenariat local sur l'accompagnement économique des agriculteurs en difficulté,
 - échange et analyse d'informations techniques, économiques et sociales sur les exploitations agricoles du secteur déterminé,
 - échanges de données économiques (dans la mesure où elles ne nécessitent pas de développement de requêtes particulières) et participations conjointes à des études : diagnostic économique du Pays, enquête MSA sur les agriculteurs en difficulté des CLI de Capestang, Pézenas, Bédarioux,
 - restitution des travaux auprès du réseau social, économique, politique du territoire,
 - mise en place d'actions ou de manifestations communes.
 - adhésion à la Chambre de Commerce Italienne, afin de répondre aux objectifs suivants :
 - fichiers d'entreprises italiennes (distributeurs, grossistes,...) potentiellement intéressées par nos entreprises,
 - informations diverses sur les salons et foires en Italie et démarches administratives à faire pour y participer,
 - participation à des journées de rencontres avec les entreprises du territoire.
- Pour cette adhésion, un montant de 300 euros forfaitaire est demandé.

Par ailleurs, afin de mettre en place l'opération collective de modernisation (OCM), sur laquelle nous avons délibéré favorablement lors de notre réunion du 23 novembre dernier, il nous est demandé de passer une convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Béziers et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault, partenaires de l'opération.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de ces conventions et de l'adhésion à la Chambre de Commerce Italienne, sur l'engagement de la dépense correspondante et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de ces conventions et de l'adhésion à la Chambre de Commerce Italienne, sur l'engagement de la dépense correspondante et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 14 mai 2008.

SOUS PRÉ Le Président,
RECUEILLI Francis BOUTES

27 MAI 2008

SERVICE COURRIER





santé
famille
retraite
services

SOUS PREFECTURE
REÇU LE
27 MAI 2008
SERVICE COURRIER



CONVENTION

Entre :

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles, représenté par son Président Monsieur Francis BOUTES,

La Mutualité Sociale Agricole de l'Hérault, représentée par son Président Monsieur Jack GAUFFRE,

Préambule

Les partenaires souhaitent mettre en œuvre un programme de développement en faveur des entreprises agricoles sur le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Ce projet s'inscrit dans une politique globale de développement du territoire qui est formalisée par la charte du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Cette convention a pour objet de permettre un travail conjoint entre la MSAH et le Pays Haut Languedoc et Vignobles afin de réaliser une analyse de la situation des entreprises agricoles et du potentiel économique du territoire du Pays.

La MSAH a pour mission d'accompagner les agriculteurs en difficulté (bénéficiaires du RMI ou non bénéficiaires de cette allocation) ; ce suivi est assuré par la conseillère en Développement Social Rural.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles a pour mission de développer et valoriser nos productions économiques, de répondre aux besoins de meilleures conditions de vie et d'activité, de maîtriser l'aménagement de l'espace et de l'environnement.

Grâce à ce travail, l'objectif final sera l'amélioration de la situation des agriculteurs et s'inscrira dans une démarche de développement local général.

Article 1 : Objectifs

- La création d'un partenariat local sur l'accompagnement économique des agriculteurs en difficulté.
- L'échange et l'analyse d'informations techniques, économiques et sociales sur les exploitations agricoles du secteur déterminé.
- Le diagnostic économique réalisé par le Pays permettra d'enrichir les données de l'enquête MSA sur les agriculteurs en difficulté des CLI (Commission Locale d'Insertion) Capestang, Pézenas, Bédarieux et à la mise en place de futures actions.
- La participation au diagnostic économique du territoire du Pays (communication par la MSA de données dans la mesure où elles ne nécessitent pas de développement de requêtes particulières).
- La restitution des travaux auprès du réseau social, économique, politique du territoire.
- La mise en place d'actions ou de manifestations communes.

Article 2 : Partenariat

Les partenaires signataires de la présente convention s'engagent à œuvrer à la réalisation des objectifs précédemment définis.

Article 3 : Champ d'application

Les actions seront menées sur le périmètre du Pays Haut Languedoc et Vignobles (89 communes).

Article 4 : Moyens

Les moyens mis en œuvre consistent à la mise à disposition de temps de travail.
L'accompagnement des agriculteurs en difficultés est assuré par la conseillère en Développement Social Rural.
L'interlocuteur privilégié est la mission économie du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Article 5 : Evaluation

Une évaluation écrite du travail effectué sera faite 6 mois après la signature de la convention.

Article 6 : Durée

La durée de la convention est de 1 an à partir de la date de signature.

Fait à
Le

Le Président de la MSAH

Jack GAUFFRE

Le Président du Pays
Haut Languedoc et Vignobles

Francis BOUTES



Projet

**Opération Collective de Modernisation
pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services
en Pays Haut Languedoc et Vignobles**

CONVENTION

Entre les partenaires locaux désignés ci-dessous :

- Le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, représenté par son Président Monsieur Francis BOUTES,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Béziers St Pons, représentée par son Président Monsieur Daniel GALY,
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault, représentée par son Président Monsieur Claude LOPEZ,

Après la réalisation d'un diagnostic économique du territoire (état des lieux et attentes des professionnels), les partenaires de la présente convention ont défini un programme d'actions opérationnelles visant à insuffler une nouvelle dynamique au commerce et à l'artisanat.

Les partenaires souhaitent mettre en œuvre ce programme de développement en faveur du commerce, de l'artisanat et des services dans le cadre du développement économique concerté de territoire, en cohérence avec la charte du Pays Haut Languedoc et Vignobles et le projet du Pays 2013 dans sa définition stratégique.

Article 1 : Objet

L'objet est de définir le partenariat et ses règles de fonctionnement pour mener à bien l'Opération Collective de Modernisation en faveur du commerce, de l'artisanat et des services sur le périmètre du Pays Haut Languedoc et Vignobles soit 89 Communes (ci-joint en annexe 1).

Article 2 : Objectifs de l'Opération Collective de Modernisation

Les partenaires signataires de la présente convention s'engagent à œuvrer à la réalisation des objectifs suivants:

- Organiser un réseau d'acteurs économiques réactifs à toutes sollicitations,
- Permettre le développement des entreprises et la création d'emplois,
- Créer une dynamique commerciale à l'échelle du territoire,
- Favoriser des activités économiques sur le Pays,
- Valoriser les ressources naturelles locales.

Initiée par le Pays, la contribution de la CCI et de la CMA à cette opération portera notamment sur leurs expertises, la proposition de formations adaptées, le montage technique, financier et l'instruction des dossiers de demandes de subventions de leurs ressortissants respectifs.

Article 3 : Missions des opérateurs

L'opération collective de modernisation est conduite en partenariat par le Pays Haut Languedoc et Vignobles, la CCI Béziers St Pons et la CMA de l'Hérault.

Le Pays, maître d'ouvrage, assurera la coordination de l'opération, la communication et la gestion des finances publiques. Il sera l'interface entre les différents partenaires, les organismes financeurs et les entreprises. Il veillera à la bonne réalisation du programme.

La CCI Béziers St Pons et la CMA de l'Hérault seront maître d'œuvre des actions :

- Soutenir le développement durable des TPE
- Animer les commerces de bourg centre
- Structurer les marchés "de plein vent", améliorer l'offre en saison touristique.

Et partenaires dans l'ensemble des autres actions (liste jointe en annexe 2).

Article 4 : Comité de pilotage

Un comité de pilotage sera constitué après réception de l'accord de financement de l'Opération. Il se composera, à minima, des partenaires, des financeurs et de l'ensemble de la commission économique du Pays Haut Languedoc et Vignobles. Il se réunira au moins deux fois par an.

Le Pays réunira le comité de pilotage qui aura pour mission :

- D'étudier les dossiers de demande de subvention déposé par les entreprises et,
- D'analyser les critères d'éligibilité,
- D'évaluer l'impact du projet sur l'activité économique du territoire.

Article 5: Durée de l'opération

Cette opération est programmée pour une durée de trois ans à compter des notifications de subventions attribuant l'Opération Collective de Modernisation au Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Fait à _____, le _____

Pays Haut Languedoc
Et Vignobles
Francis BOUTES

Chambre de Commerce d'Industrie
de Béziers St Pons
Daniel GALY

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault
Claude LOPEZ